

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
17 FÉVRIER 2010**

MERCREDI, le dix-septième jour du mois de février deux mille dix (17 février 2010), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue au bureau de celle-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-NEUF HEURES ET TRENTE MINUTES (19 h 30), à laquelle sont présents :

Monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan;
Monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain;
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse;
Monsieur Yvon Lafond, maire de Sainte-Anne-de-la-Pérade;
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;
Monsieur Alain Guillemette, maire de Saint-Stanislas;
Monsieur Michel Grosleau, maire de Saint Prosper;
Monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Pierre St-Onge, directeur général.

2010-02-017

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Après que la prière eût été récitée, il est proposé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prosper, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré en ajoutant le point 14. d. Transport collectif – Informations aux maires – Rencontre du 3 mars 2010.

ORDRE DU JOUR

1. Prière;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2010;
4. Gestion du personnel;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
 - a. Liste des chèques émis au 17 février 2010;
 - b. Mandat à TGVnet Mauricie;
6. Aménagement du territoire :
 - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
 - b. Article 59 LPTAQ – Demande complémentaire à la CPTAQ;
7. Rapports :
 - a. Représentant(s) à la RGMRM;
 - b. Agente de développement culturel (Janvier 2010)
 - c. Président du comité de sécurité publique;
8. Pacte rural :
 - a. Projet de modification des critères d'admissibilité;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

9. Québec en forme (Résolution pour déléguer des représentants de la MRC à l'assemblée générale annuelle);
10. Demande(s) d'appui;
11. Correspondance déposée;
12. Accusés de réception;
13. Pour votre information;
14. Autres sujets :
 - a. Forum des CSP du Québec – autorisation pour participation;
 - b. Compostage Mauricie et solution du MDDEP, matière fertilisante;
 - c. Consultation de la CRÉM, plan quinquennal – 2010-02-23, 14 h;
 - d. Transport collectif – Information aux maires – Rencontre du 3 mars 2010;
15. Période de questions;
16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2010-02-018

3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2010**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la réunion de ce conseil tenue le 20 janvier 2010.

Adoptée.

4. **GESTION DU PERSONNEL**

Aucun dossier n'a été présenté.

5. **FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE**

2010-02-019

5a. **ADOPTION DE LA LISTE DES CHÈQUES ÉMIS**

Il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Genève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéros 4564 à 4614 au 17 février 2010 totalisant 169 412,15 \$.

Adoptée.

2010-02-020

5b. **MANDAT À TGVNET MAURICIE**

Considérant le rapport d'ingénierie préliminaire concernant la fibre optique jusqu'au domicile (FTTH) réalisé par Xit télécom Inc. pour TGVnet Mauricie, en date du 8 mai 2009;

Considérant qu'afin de permettre qu'une démarche visant à obtenir des fournisseurs en télécommunication, une participation au projet présenté dans ledit rapport, un mandat doit être accordé;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Michel Grosleau, maire de Saint-Prospère, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux mandate TGVnet Mauricie Inc. à prendre contact avec des fournisseurs en télécommunication en vue de discuter de possible partenariat pour la réalisation du projet présenté dans le rapport de Xit télécom Inc. et que les résultats ainsi discutés en vue de possibles ententes soient soumises au conseil de cette municipalité en temps opportun.

Adoptée.

6. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2010-02-021

6a. CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉROS 2009-501 ET 2009-503 DE SAINT-MAURICE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme;

Considérant que les règlements ci-après visés ont fait l'objet d'une analyse dont les résultats révèlent qu'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les règlements de zonage numéros 2009-501 et 2009-503 de la municipalité de Saint-Maurice.

Adoptée.

2010-02-022

**6b. DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS RÉSIDEN-
TIELLES DANS UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ SITUÉ SUR UNE PARTIE DES LOTS 587, 588, 589 À SAINTE-
GENEVIÈVE-DE-BATISCAN - ARTICLE 59 LPTAQ - DEMANDE COMPLÉ-
MENTAIRE À LA CPTAQ**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, une MRC peut soumettre une demande à la Commission de protection du territoire agricole aux fins de déterminer dans quels cas et à quelles conditions de nouvelles utilisations à des fins résidentielles pourraient être implantées en zone agricole;

En conséquence, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu que la MRC des Chenaux demande à la Commission de protection du territoire agricole une demande à portée collective afin d'autoriser l'implantation de nouvelles résidences dans un îlot déstructuré situé sur une partie des lots 587, 588 et 589 à Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7. **RAPPORTS**

7a. **REPRÉSENTANT À LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Monsieur Pierre Bouchard, président de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, informe les membres du conseil au sujet des derniers développements en rapport avec les activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Monsieur Jean-Robert Barnes résume la dernière réunion du comité de vigilance du lieu d'enfouissement de Champlain.

7b. **RAPPORT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL – JANVIER 2010**

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, présente et commente le rapport produit par madame Desaulniers, pour le mois de janvier 2010, aux membres du conseil. Il mentionne que les travaux du comité concernant le renouvellement de la politique culturelle vont bon train.

7c. **PRÉSIDENT DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE**

La réunion du comité de sécurité publique ayant eu lieu cet après-midi, aucun rapport n'est disponible. Toutefois, le préfet annonce aux membres du conseil que monsieur Christian Fortin a été nommé président de ce comité.

8. **PACTE RURAL**

2010-02-023

8a. **PROJET DE MODIFICATION DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Considérant que le Pacte rural 2007-2014 prend effet le 1^{er} avril 2007 et se termine le 31 mars 2014;

Considérant que suivant le protocole signé en mars 2007, à chaque année la MRC doit actualiser, adopter et déposer auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, un plan de travail pour l'année qui vient;

Considérant que le plan de travail, pour les exercices 2010 et suivants, a fait l'objet d'analyse de la part d'un comité spécial du conseil puis du comité de développement rural dans un deuxième temps;

Considérant que des propositions de changements sont soumises au conseil dans un document joint à la présente pour en faire partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Il est également résolu :

1. Que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux approuve les recommandations des deux comités eu égard au plan de travail pour la gestion du fonds du Pacte rural et autorise leur intégration mot par mot dans le document complet;
2. Que la prise d'effet de ces modifications soit immédiate et que tout projet reçu et non traité et à recevoir soient analysés selon les nouveaux critères.

Adoptée.

2010-02-024

9. QUÉBEC EN FORME (RÉSOLUTION POUR DÉLÉGUER DES REPRÉSENTANTS DE LA MRC À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE)

Considérant que la MRC des Chenaux valorise l'adoption d'une saine alimentation et la pratique régulière d'activités physiques par sa population;

Considérant que dans sa Politique familiale, adoptée le 19 mars 2008, la MRC a choisi comme principe directeur la prévention et la promotion de saines habitudes de vie des familles;

Considérant que Québec en forme s'inscrit à l'intérieur d'un exercice de mobilisation des partenaires du territoire Vallée-de-la-Batiscan pour l'adoption et le maintien d'une saine alimentation et d'un mode de vie physiquement actif chez les jeunes âgés de la naissance à 17 ans inclusivement;

Considérant que Québec en forme est un levier financier servant à la mise en place de projets viables à long terme;

Considérant les réflexions qui ont été faites depuis juillet 2009 par les travaux d'un comité de travail et la tenue de deux grandes assemblées concernant l'éventualité d'un projet Québec en forme;

Considérant que d'ici le 30 octobre, deux assemblées générales des partenaires de la Vallée-de-la-Batiscan se tiendront pour adopter tous les aspects (organisation, diagnostic, défis et enjeux territoriaux, orientations) du projet qui sera présenté à Québec en forme;

Considérant qu'il est possible à chaque territoire de MRC d'élaborer un plan d'actions spécifique en fonction des besoins priorités tout en y retrouvant certaines actions communes;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité régionale de comté des Chenaux appuie la présentation d'un projet à Québec en forme d'ici le 30 octobre 2010.

Il est également résolu que madame Monique Landry et monsieur Guy Veillette soient et sont, par la présente, nommés à titre de représentants de la MRC des Chenaux pour participer à l'assemblée générale des partenaires.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

10. DEMANDE(S) D'APPUI

Aucune demande d'appui n'est présentée.

11. CORRESPONDANCE

- a. Ministre des Affaires municipales (Entrée en vigueur du règlement 2009-64);
- b. Recyc-Québec (Révision de notre plan de gestion des matières résiduelles PGMR);
- c. Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (Révision du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier – Volet II);
- d. TGVnet Mauricie (Suivi des demandes de subventions Large bande d'industrie Canada);
- e. MRC de Maskinongé (Règlement n° 210-10 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin de redéfinir les limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc);
- f. MRC de Maskinongé (Règlement n° 211-10 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'intégrer divers ajustements);
- g. Ville de Trois-Rivières (Entrée en vigueur d'une modification au RCI 94-05-90);
- h. MRC de Portneuf – Entrée en vigueur du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

12. ACCUSÉS DE RÉCEPTION

- a. Ministre des Ressources naturelles et de la Faune (Notre résolution 2009-12-260 concernant la reconduction du Programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier);
- b. Ministre des Finances (Financement des PGMR);
- c. Ministère des Transports (Reddition de compte au ministère des Transports);
- d. Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (Programme de rénovation domiciliaire);
- e. Commission de protection du territoire agricole du Québec (Certificat de conformité indiquant que le plan d'urbanisme et le règlement de zonage de Saint-Narcisse ont été modifiés pour tenir compte des conditions énoncées dans une décision de la CPTAQ rendue le 20 janvier 2009);
- f. Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (Nouvelle redevance exigible pour l'élimination des déchets – Notre résolution 2009-12-256).

13. POUR VOTRE INFORMATION

13a. CROIX-ROUGE CANADIENNE (DEMANDE D'UNE RENCONTRE)

Les membres du conseil prennent connaissance d'une demande pour une rencontre avec des représentants de la Croix-Rouge canadienne lors d'une prochaine réunion du conseil.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13b. TGVNET MAURICIE (FACTURATION DE FÉVRIER 2010)

Les documents produits par TGVnet Mauricie relatifs à la facturation de février 2010 ont été déposés au conseil.

13c. PROPOSITION CLR POUR RÉPÉTITRICES

Monsieur Christian Gendron informe ses collègues sur les avantages que pourraient procurer l'utilisation commune d'une même répétitrice locale en lien avec le service 9-1-1 par nos services d'incendie.

14. AUTRES SUJETS QUI POURRONT SE PRÉSENTER SOUS RÉSERVE DE L'ARTICLE 148.1 DU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC

2010-02-025

14a. FORUM DES CSP DU QUÉBEC – AUTORISATION POUR PARTICIPATION

Considérant que la Sûreté du Québec organise de temps à autres des forums réunissant les comités de sécurité publique des différents territoires qu'elle dessert;

Considérant qu'un forum se tiendra à Saint-Hyacinthe du 29 au 31 mars 2010;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, soit et est autorisé à participer audit forum et que ses frais de participation lui soient remboursés selon la politique en vigueur.

Adoptée.

2010-02-026

14b. COMPOSTAGE MAURICIE ET SOLUTION DU MDDEP, ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES

Considérant qu'une entreprise qui effectue l'épandage de matières résiduelles fertilisantes doit, au préalable, obtenir une autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

Considérant que dans son processus d'analyse d'une demande d'autorisation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige, des autorités municipales, une attestation de conformité à l'effet que l'épandage des matières résiduelles fertilisantes ne contrevient pas à la réglementation municipale;

Considérant que les municipalités n'ont pas la compétence pour évaluer la qualité des matières résiduelles fertilisantes ni pour évaluer les répercussions environnementales résultant de leur épandage sur des terres agricoles ou autres;

Considérant qu'il est de la responsabilité du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de s'assurer que la provenance des matières résiduelles fertilisantes, leur composition et leur épandage soient faits selon les normes et critères qu'il a établis à cet effet et que cette pratique soit encadrée et suivie par les professionnels du ministère;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que les municipalités de la MRC des Chenaux n'ont aucun règlement portant sur l'épandage des matières résiduelles fertilisantes et, qu'à cet égard, elles n'ont pas à attester de la conformité d'une demande portant sur cet objet;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu que lors de la réception de toute éventuelle demande pour l'épandage de matières résiduelles fertilisantes :

1. Les municipalités de la MRC des Chenaux puissent exiger du demandeur les renseignements qui leur permet de connaître l'ampleur de ces activités sur leur territoire;
2. Les municipalités de la MRC des Chenaux n'aient pas à attester de la conformité d'une telle demande, ni à répondre à des questions particulières relativement aux normes et critères du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui encadrent cette pratique;
3. Les municipalités de la MRC des Chenaux puissent émettre un avis à l'effet qu'aucun règlement municipal ne régit l'épandage des matières résiduelles fertilisantes.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise aux municipalités de la MRC des Chenaux ainsi qu'à la direction régionale du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adoptée.

14c. CONSULTATION DE LA CRÉM, PLAN QUINQUENNAL – 2010-02-23

Le préfet invite les maires disponibles à participer à une consultation organisée par la Conférence régionale des élus de la Mauricie au sujet de sa planification stratégique 2011-2015. Cette consultation aura lieu au bureau de la MRC ce 23 février 2010, à compter de 14 h.

14d. TRANSPORT COLLECTIF – INFORMATION AUX MAIRES – RENCONTRE DU 3 MARS 2010

Le rapport d'étude sur le transport collectif, préparé par la firme Génivar, sera présenté aux maires de la MRC ce mercredi 3 mars 2010, à compter de 17 h.

2010-02-027

14e. FÉLICITATIONS À DÉFI MAURICIE

Considérant que les 6 et 7 février 2010 avait lieu à Saint-Luc-de-Vincennes la quatrième édition de la course de chiens Défi Mauricie;

Considérant que cet événement est reconnu dans le circuit nord-américain des courses de chiens de traîneau et s'inscrit parmi la dizaine d'événements majeurs sanctionnés par le Club d'attelages de chiens du Québec (CACQ);

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que cet événement rayonne sur notre MRC et sur la Mauricie;

Par ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de féliciter les organisateurs de cet événement particulièrement monsieur Jean-Claude Milot, maire de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, ainsi que les autres membres du comité organisateur sans oublier tous les bénévoles impliqués et les membres du personnel de notre MRC qui ont contribué très étroitement à la qualité de cette compétition.

Adoptée.

2010-02-028

14f. **FÉLICITATIONS AU PERSONNEL DU NOUVEAU SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Considérant que depuis le 4 janvier 2010, le service de cueillette des ordures ménagères est effectué directement par le personnel de notre MRC pour huit des dix municipalités du territoire;

Considérant qu'après plus d'un mois d'activités, le service peut être qualifié d'excellent en tenant compte de sa fiabilité et du faible nombre de plaintes reçues;

Par ces motifs, il est proposé et résolu à l'unanimité des membres du conseil de la MRC des Chenaux de féliciter l'équipe des ressources du service de cueillette et de transport des ordures ménagères pour la qualité de leur travail.

Adoptée.

15. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

2010-02-029

16. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À vingt heures et dix minutes (20 h 10), il est proposé par monsieur Pierre Bouchard, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Jean-Robert Barnes, maire de Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET